

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° 2008-12-7-7

Service consulté

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

**INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE
MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE ET DESIGNATION DES
CONSEILLERS GENERAUX QUI Y SIEGERONT**

Résumé :

- Information relative à l'avancement de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2007 (points 1 à 3 du rapport) ;
- Désignation des Conseillers Généraux qui siégeront au sein du Comité de Pilotage dont la mise en place est proposée au point 5.

Après la validation du Schéma des Enseignements Artistiques en décembre 2007, la phase opérationnelle a été initiée à partir de janvier 2008.

Au terme de l'année 2008, il a paru utile d'informer l'Assemblée départementale de l'avancement de la démarche.

Dans un premier temps, les informations qui vous sont détaillées ci-après, ont été portées à la connaissance des membres de la Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa réunion du 8 octobre dernier.

1. Communication sur le Schéma

- Les maires du Département et les Présidents des écoles de musique ont été informés de la démarche par courrier.
- Le document public « Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques » a été diffusé auprès des :
 - Conseillers Généraux
 - Maires du Département
 - responsables de toutes les écoles de musique du réseau du département
 - responsables des structures Théâtre, Danse et Cirque ayant répondu au questionnaire qui leur avait été transmis en 2005 pour la réalisation de l'état des lieux des structures d'enseignement artistique.

2. Les Conservatoires de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis

Plusieurs réunions de travail avec chaque conservatoire ont été organisées pour l'échange, la concertation et l'information des modalités de partenariat proposées par le Conseil Général dans le cadre de conventions d'objectifs.

Ces documents sont à l'étude auprès des 3 villes concernées dans l'objectif d'une finalisation du partenariat à partir de 2009.

Pour 2008, les subventions ont été reconduites pour les 3 conservatoires sur la base des montants 2007.

3. Les Ecoles Centre

L'évolution innovante proposée par le Schéma est la prise en compte de la dimension territoriale avec l'émergence des écoles « centre », établissement ressource, structurant pour un bassin de vie, en capacité de développer une offre d'enseignement diversifiée pour un public élargi.

9 écoles géographiquement réparties sur le département ont été retenues en raison de leur structuration actuelle leur permettant de répondre au cahier des charges du Schéma : Altkirch, Brunstatt, Guebwiller, Huningue, Lapoutroie, Munster, Thann, Volgelsheim et Wittenheim.

A l'issue des réunions d'information avec les structures concernées, 7 écoles déjà ont formalisé leur souhait d'adhérer à la démarche, dans le cadre de conventions de partenariat dont la finalisation devrait également intervenir prochainement pour une mise en œuvre à compter de 2009.

A noter un fort intérêt de la démarche à la fois des collectivités et des structures d'enseignement qui ont bien mesuré les enjeux de l'évolution proposée par le Conseil Général en terme de rayonnement, de structuration, de dynamique nouvelle, de qualification de l'enseignement dispensé et d'ancrage à une politique départementale.

4. Marché public de prestations intellectuelles

Le Service du Développement Culturel a absorbé la compétence nouvelle du Schéma dans la phase élaboration à effectif constant.

La complexité et la technicité du sujet ont conduit le Département à opérer un plan de charge annuel répartissant les missions liées au Schéma entre le Conseil Général et un opérateur extérieur avec l'objectif d'une meilleure lisibilité de l'action départementale en direction de l'enseignement artistique.

Ainsi un cahier des charges définissant une mission d'accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle a-t-il été élaboré et publié en août dernier.

Le CDMC qui accompagne depuis 40 ans le Conseil Général dans la structuration de l'enseignement musical a répondu à cet appel d'offres ; la notification de l'attribution du marché interviendra courant novembre.

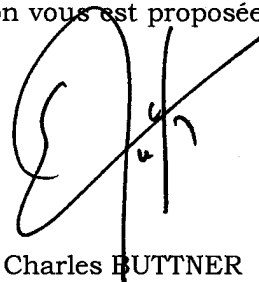
5. Mise en place d'un comité de pilotage

S'agissant d'une politique impliquant des axes de développement nouveaux et spécifiques pour la Musique, la Danse, le Théâtre et le Cirque, articulé à la fois avec les orientations culturelles du Département et le projet pour le Haut-Rhin dans sa dimension territoriale, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage chargé du suivi de la démarche et de la validation de ses différentes étapes d'avancement.

La Commission de la Culture et du Patrimoine vous propose de donner suite à la proposition de création d'un Comité de Pilotage qui pourrait être composé notamment :

- . de Conseillers Généraux à désigner,
- . du Président de la Commission de la Culture
- . de la 2^{ème} Vice-Présidente,
- . de représentants du Service du Développement Culturel et du CDMC (opérateur externe retenu dans le cadre du marché public).

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ces informations et désigner les Conseillers Généraux qui siégeront au sein du comité dont la création vous est proposée au point 5 du présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and some smaller, less distinct characters.

Charles BUTTNER